

Rendez cette loi plus sévère. Exigez plus de garantie de la part des écoles. Obligez-les de posséder tout ce qui est nécessaire pour donner une bonne éducation médicale. Établissez un pouvoir qui puisse les contrôler jusqu'à un certain point, et voir à ce qu'elles remplissent exactement les exigences de la loi. Vous n'aurez plus ensuite d'abus à redouter de la part du gouvernement. Vous n'aurez pas même à craindre l'établissement d'un trop grand nombre d'Écoles. Elles ne se formeront que lorsque le bien public le requerra. En voulant éviter un mal, il faut prendre garde de ne pas tomber dans un autre plus grand. S'il n'est pas bon d'avoir trop d'écoles, il est peut-être plus mauvais de ne pas en avoir assez. La rivalité, en médecine comme ailleurs est souvent la plus puissante cause de l'émulation et des progrès.

Je terminerai en priant les Médecins de se rappeler que l'Association Médicale s'assemble le 11 de ce mois. Cette session devra nécessairement être très importante. Le projet de loi sera de nouveau pris en considération, et probablement pour la dernière fois. Si nous ne voulons pas qu'il soit adopté sous sa forme actuelle, c'est notre devoir de nous rendre à cette convocation et de proposer les modifications que nous croirons convenables et justes.

Septembre 1872.

Dr. J. P. ROTTOT.

---

### CORRESPONDANCE.

*Mr. le Rédacteur,*

Je vous envoie les quelques lignes qui suivent pour l'*Union Médicale*, si vous y trouvez de l'intérêt pour vos lecteurs, publiez-les en tout ou en partie comme il vous plaira.

J'ai l'honneur d'être

Votre etc.,

Dr. Ed. DESJARDINS.

Je suis tout-à-fait enchanté de mon séjour à Londres. Cette ville offre en effet, à celui qui veut s'occuper de maladies